



AUDISOL

Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires
aux comptes de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

***Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE
21 ter rue Voltaire
75011 Paris***

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 3 juin 2024

Commissaire aux comptes,
AudiSol
Delphine LUBRANI



Annexe 1

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Edité le 24/05/2024

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	5 062	2 692	2 371	0,30	3 034	0,22
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	153		153	0,02	153	0,01
. Prêts						
. Autres					1 110	0,08
	TOTAL (I)	5 215	2 692	2 523	0,32	4 296
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	601 506		601 506	76,70	1 083 435	77,73
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	170 610		170 610	21,76	306 188	21,97
Charges constatées d'avance						
	TOTAL (II)	772 116	772 116	98,46	1 389 622	99,69
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)	9 573		9 573	1,22		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	786 904	2 692	784 212	100,00	1 393 918
						100,00

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Edité le 24/05/2024

PASSIFExercice clos le
31/12/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)**FONDS PROPRES**

Fonds propres sans droit de reprise

- . Fonds propres statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

- . Fonds statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Ecarts de réévaluation

Réserves

- . Réserves statutaires ou contractuelles
- . Réserves pour projet de l'entité
- . Autres

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette (sous total)

Fonds propres consomptibles

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)**4 583**

0,58

9 283

0,67

FONDS REPORTES ET DEDIES

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

TOTAL (II)**PROVISIONS**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**DETTES**

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)**770 290**

98,22

1 384 636

99,33

Ecarts de conversion passif (V)

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)**784 212**

100,00

1 393 918

100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 24/05/2024

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	409 547		676 257		-266 710	-39,43
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels			500		-500	-100,00
- Mécénats			568 553		-568 553	-100,00
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	594 034		30 689		563 345	N/S
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	17		3		14	466,67
Total des produits d'exploitation (I)	1 003 597		1 276 003		-272 406	-21,34
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	393 246		432 982		-39 736	-9,17
Aides financières	429 831		658 244		-228 413	-34,69
Impôts, taxes et versements assimilés	604		580		24	4,14
Salaires et traitements	174 196		131 294		42 902	32,68
Charges sociales	51 719		36 990		14 729	39,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	663		663			0,00
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	15		10 430		-10 415	-99,85
Total des charges d'exploitation (II)	1 050 274		1 271 184		-220 910	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-46 676		4 819		-51 495	N/S
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations				127		-127
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						-100,00
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 758					
Différences positives de change	42 171		213		41 958	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	43 930		341		43 589	N/S
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change	1 282		254		1 028	404,72
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	1 282		254		1 028	404,72
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	42 648		87		42 561	N/S

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 24/05/2024

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-4 029	4 906	-8 935	-182,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	118		118	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	118		118	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	789	362	427	117,96
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	789	362	427	117,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-671	-362	-309	-85,35
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 047 645	1 276 344	-228 699	-17,91
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 052 345	1 271 800	-219 455	-17,25
EXCEDENT OU DEFICIT	-4 699	4 544	-9 243	-203,40

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
	TOTAL			
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
	TOTAL			

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	2
II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
III - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	5
A. <i>Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé</i>	5
B. <i>Immobilisations financières</i>	5
C. <i>Stocks</i>	5
D. <i>Créances</i>	6
E. <i>Disponibilités</i>	6
F. <i>Tableau de variation des fonds associatifs</i>	6
G. <i>Subventions d'investissement</i>	6
H. <i>Provisions réglementées</i>	6
I. <i>Charges à payer et produits à recevoir</i>	7
J. <i>Produits et charges imputables à un autre exercice</i>	7
K. <i>Provisions pour risques et charges</i>	7
E. <i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>	7
F. <i>Autres fonds non affectés à engager</i>	8
G. <i>Etat des dettes</i>	8
IV - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	8
A. <i>Produits</i>	8
A.1 - <i>Dons, mécénat, contributions financières, legs et donations</i>	8
A.2 - <i>Prestations de services</i>	8
A.3 - <i>Cotisations et autres produits</i>	8
A.4 - <i>Subventions d'exploitation</i>	8
A.5 - <i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>	8
B. <i>Résultat financier</i>	9
C. <i>Résultat exceptionnel</i>	9
V - AUTRES INFORMATIONS	9
A. <i>Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés</i>	9
B. <i>Rémunération des dirigeants</i>	9
C. <i>Effectif moyen</i>	9
D. <i>Bénévolat, volontariat et Mise à disposition</i>	9
E. <i>Engagements hors bilan</i>	9
F. <i>Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes</i>	9

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

RCP a pour objet :

- ✓ d'agir pour le renforcement de la protection en justice des droits et liberté des personnes incarcérées sur le continent européen ;
- ✓ de promouvoir la participation des personnes détenues à l'élaboration des politiques publiques les concernant et, plus largement, le renforcement des droits collectifs de la population incarcérée ;
- ✓ de favoriser la coopération entre les défenseurs des prisonniers en Europe ;
- ✓ d'analyser de façon scientifiquement ordonnée les processus d'élaboration du droit pénitentiaire et les effets de l'introduction du droit en détention ;
- ✓ de rendre compte de l'effectivité de la défense par le juge des droits fondamentaux en prison dans chacun des pays où elle est implantée.

L'action de l'association concerne toutes les professions et organisations qui agissent pour le respect des droits des détenus ainsi que toutes les disciplines scientifiques qui concourent à l'étude de l'usage du droit en prison. A vocation européenne, elle cherche cependant à établir des partenariats avec les organisations qui se sont données un mandat similaire ailleurs dans le monde.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- ✓ Renforcement de l'accès au droit et au juge des personnes détenues via des actions en justice et de plaidoyer coordonnées avec les organisations membres.
- ✓ Recherche dans neuf pays de l'Union Européenne sur l'impact des politiques européennes sur les problèmes structurels en prison.
- ✓ Renforcement de l'accès aux soins en prison et promotion des principes d'équivalence et d'équité des soins aux personnes incarcérées, notamment en termes d'accès aux services anti-VIH et de réduction des risques liés à l'usage de drogue.
- ✓ Documentation des violations des droits fondamentaux et renforcement de la protection des personnes détenues victimes de mauvais traitements et torture, notamment en Ukraine en temps de guerre, via des actions de collecte d'information, de contentieux et de plaidoyer
- ✓ Facilitation du travail de terrain et renforcement des capacités des ONG engagées dans la protection des droits des personnes détenues notamment via la diffusion de ressources juridiques et outils de plaidoyer aux ONG et praticiens du droit spécialistes du champ pénitentiaire dans 18 pays d'Europe ; séminaires de travail et formations, notamment auprès de ses partenaires en Europe de l'Est.
- ✓ Appui institutionnel aux organisations et protection des défenseurs.es des droits des personnes détenues en danger.

Les moyens mis en œuvre :

- ✓ animation d'un réseau de chercheurs, d'organisations et de praticiens susceptibles d'être mobilisé sur l'ensemble des questions intéressant la protection juridictionnelle des droits des personnes incarcérées et l'usage du droit en prison ;
- ✓ diffusion dans différentes langues, au moyen d'un site internet, une description des modalités de la protection des droits des personnes détenues en Europe et mise à jour d'une information permanente sur ce thème ;
- ✓ diffusion des acquis des actions juridiques menées dans les différents pays, notamment par la mise en partage des argumentaires utilisées ;

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

- ✓ élaboration de stratégies judiciaires concertées propres à susciter des évolutions du droit applicable aux personnes incarcérées ;
- ✓ actions en justice pour la sauvegarde et le renforcement des droits des personnes détenues ;
- ✓ organisation de conférences, séminaires et colloques ;
- ✓ publications contribuant aux buts qu'elle s'est fixés ;
- ✓ soutien à la recherche et aux publications, rencontre, organisation de cours, participation à des enseignements, ou toute autre activité dont le but concorde avec le sien

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 784 212 €

Le résultat net comptable est un déficit de 4 699,42 €.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 sous réserves des dispositions particulières, notamment des principes énoncés dans le règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable associatif, modifié par le règlement ANC n°2020-08, désormais d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

➤ Mode de comptabilisation des produits

À la signature de la convention, la subvention d'exploitation ou la contribution financière accordée est comptabilisée dans le compte de créances correspondant au financeur (un compte par financeur).

Lorsque la convention est pluriannuelle, la part de la subvention/contribution financière non consommée en fin d'exercice concernant les exercices futurs est constatée en « 487 – produits constatés d'avance ».

Les années suivantes, les sommes sont inscrites au débit de compte « 487 – produits constatés d'avance », par le crédit du compte de subventions d'exploitation ou de contributions financières.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

➤ Gestion des devises

S'agissant des subventions d'exploitation et des contributions financières en devises, la convention est enregistrée à la date de signature au cours du jour de la signature (taux OANDA).

Les encaissements sont enregistrés au fur et à mesure de l'exercice au cours du jour. Le solde comptable est ensuite comparé au solde de la convention converti au taux historique (taux du jour de la signature de la convention) et la différence est comptabilisée en charge ou en produit de change.

En fin d'exercice, la créance ainsi calculée est ensuite réévaluée au taux Oanda du 31/12/N et la différence avec la créance évaluée au taux historique est comptabilisée en différence de conversion actif ou passif. En cas de différence de conversion actif, une provision pour risques et charges est constatée à concurrence de la différence de conversion.

La comptabilité est tenue en euros à partir du relevé bancaire. Les dépenses sont converties en dollars au taux Inforeuro du mois, conformément à la procédure d'établissement des rapports financiers. Le produit constaté d'avance calculé en dollars est converti en euros au taux historique de la convention. Enfin, le produit constaté d'avance est converti au taux OANDA au 31/12/N pour établir l'écart de conversion en fin d'exercice.

➤ Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

III - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Installations générales, agencements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau - informatique	Dégressif	3 ans

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	5 062			5 062
Immobilisations financières	1 263		1 110	153
Total	6 325	0	1 110	5 215

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Installations générales, agencements	1 646	446		2 092
Matériel de bureau et informatique	383	217		600
TOTAL	2 029	263	0	2 692

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des parts sociales du crédit coopératif pour 152,5€

C. Stocks

Il n'y a pas de stocks sur cet exercice.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

D. Créances

Etat des créances et charges constatées d'avance

Etats des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Divers Etat et autres collectivités publiques	226 534	170 469	56 065
Groupe et associés			
Débiteurs divers	374 916	337 799	37 117
Charges constatées d'avance			
TOTAL	601 450	508 268	93 182

E. Disponibilités

Les disponibilités sont de 170 612,32€, se répartissant entre le compte courant et le Livret A.

F. Tableau de variation des fonds associatifs

Variation des fonds propres	Ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A Clôture de l'exercice
Apports sans droit de reprise	4 739	4 544			9 283
Déficit ou excédent de l'exercice	4 544	-4 544		4 699	-4 699
Situation nette	9 283	0	0	4 699	4 584
Subventions d'investissement nettes					
TOTAL	9 283	0	0	4 699	4 584

G. Subventions d'investissement

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2023

H. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2023.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

I. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 096
Dettes fiscales et sociales	5 792
Autres dettes	30 038
TOTAL	64 926

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures non parvenues	29 096
Dettes provisionnées pour CP	4 470
Dettes prov Ch soc s/ CP	1 321
Reversements partenaires	30 038
TOTAL	64 926

Produits à recevoir

Il n'y a pas de produits à recevoir au 31/12/2023.

J. Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits	Montant Fin d'exercice
Produits constatés d'avance	691 524,56
Total	691 524,56
Charges	
Charges constatées d'avance	0
Total	0

K. Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provisions pour risques et charges au 31/12/2023.

E. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2023.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

F. Autres fonds non affectés à engager

Il n'y a pas de fonds non affectés à engager au 31/12/2023.

G. Etat des dettes

Etats des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	29 096	29 096	
Personnel et comptes rattachés	4 470	4 470	
Sécurité sociales et autres organismes sociaux	14 540	14 540	
Autres impôts taxes et assimilés	622	622	
Autres dettes	39 377	39 377	
Produits constatés d'avance	691 525	691 525	
TOTAL	779 630	779 630	
Emprunts remboursés en cours d'exercice			

IV - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. Produits

Les produits de l'association sont composés de :

A.1 - Dons, mécénat, contributions financières, legs et donations

Les contributions financières s'élèvent à 594 034,05€ au 31/12/2023.

A.2 - Prestations de services

Il n'y a pas de prestations de services au 31/12/2023.

A.3 - Cotisations et autres produits

Il n'y a pas de cotisations au 31/12/2023.

A.4-Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 409 547 €

Elles sont constituées :

FINANCIER	MONTANT
Etat	27 561,51
UE	381 985,17

A.5 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Il n'y a pas de report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE - RCP

21 ter, rue Voltaire
Association Loi 1901
SIRET : 800 075 806 00029

B. Résultat financier

Le résultat financier est positif de 42 647,83 €.
Il est composé d'un produit de change net de 40 889,67€ et de produits d'intérêts pour 1 758,16€.

C. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif de 670,80 €.
Il est composé de charges sur exercices antérieurs pour 789,19€ et de produits sur exercices antérieurs pour 118,39€.

V – AUTRES INFORMATIONS

A. Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés n'ont pas été évalués au 31/12/2023 en raison de leur caractère non significatif.

B. Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

C. Effectif moyen

Cadres	
Non cadres	3,77
Total	3,77

Il n'y a pas de statut cadre et non-cadre pour les salariés en Allemagne et en Pologne.

D. Bénévolat, volontariat et Mise à disposition

Il n'y a pas de bénévolat, volontariat ou mise à disposition enregistré au 31/12/2023.

E. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan au 31/12/2023.

F. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le cabinet AUDISOL assure la fonction de commissariat aux comptes et d'auditeur de projets. A ce titre, le montant qui apparaît dans les charges de l'exercice 2023 s'élève à un montant de 24 528 € TTC.